



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire



Guide pratique

Placement sous garde discontinue :

Programme ART

Document support aux intervenants rédigé par Julie-Anne Mathieu
en collaboration avec Jocelyne Des Lauriers
Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants
Septembre 2006

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN-10 : 2-89218-190-9
ISBN-13 : 978-2-89218-190-6

© Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, 2006
Tous droits réservés

Distribué par la bibliothèque du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
Téléphone : 514-896-3396; Télécopieur : 514-896-3483
Courriel : bibliotheque@cjm-iu.qc.ca

1. Introduction.....	5
1.1 Historique :	5
2. Problématique.....	7
2.1 Description du profil-client recherché.....	7
2.1.1 Indicateurs de l'inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) révélant le profil des clients ciblés	
2.1.2 Caractéristiques des clients à partir de l'inventaire Jesness	
2.2 Description des besoins de la clientèle-cible.....	11
3. Théorie du programme.....	12
3.1 Fondements théoriques ou cliniques motivant le choix des objectifs.....	12
3.1.1 Théorie explicative de la délinquance	
3.1.2 Évaluation différentielle du profil criminogène	
3.1.3 Intervention différenciée et efficace	
3.1.4 Processus d'appariement	
3.2 Description des objectifs	17
3.3 Approches préconisées.....	18
3.3.1 Approche cognitive comportementale	
3.3.2 Approche cognitive développementale	
3.3.3 Agression Replacement Training	
3.4 Description des méthodes et techniques d'intervention	21
3.4.1 Établissement des règles :	
3.4.2 Modelage :	
3.4.3. Jeux de rôle :	
3.4.4 Rétroaction :	
3.4.5 Révision :	
4. Processus.....	25
4.1 Processus de référence et de prise en charge de la clientèle.....	25
4.2 Critères de sélection de la clientèle.....	25
4.3 Mode d'évaluation de la clientèle.....	26
4.3.1 Entrevue d'évaluation	
4.3.2 Outils cliniques	
5. Ressources du programme.....	27
5.1 Description des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du programme.....	27
5.2 Description des ressources matérielles nécessaires :.....	28
Bibliographie.....	29

Guide pratique

Préambule

Ce guide fut conçu d'abord et avant tout pour répondre aux besoins des intervenants qui œuvrent auprès des jeunes dans le cadre du programme de placement sous garde discontinue ou qui souhaitent acquérir les habiletés pour le faire. L'objectif premier est de les renseigner, tant au niveau de la théorie du programme que de l'opérationnalisation des concepts afin qu'ils soient en mesure d'appliquer intégralement les diverses composantes du programme.

Peuvent y trouver leur intérêt également ceux qui ont pour tâche de référer les jeunes dans divers programmes. Ils y découvriront des informations pertinentes afin de cibler le type de client pouvant profiter de cette peine. De façon plus large, ce guide peut aussi intéresser toute personne susceptible d'être concernée par ce programme, notamment les intervenants assurant le suivi de jeunes en probation ayant à purger une peine de placement sous garde discontinue.

1. Introduction

1.1 Historique :

Le concept de l'incarcération intermittente apparaît dans la législature canadienne dès 1972. Chez les mineurs, cette mesure légale fait son apparition en 1984, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)¹. Le placement sous garde discontinue est une mesure de garde au sens strict, en ce sens qu'elle constitue une mesure privative de liberté, à la seule différence qu'elle est morcelée dans le temps. Ce programme se situe entre les mesures plus légères, comme l'amende, les travaux communautaires et le suivi probatoire et des mesures plus sévères comme la mise sous garde continue.

Les programmes de garde discontinue se sont développés à partir du modèle de l'intervention psychoéducative ; exception faite du Centre jeunesse et de la famille Batshaw qui a privilégié une approche cognitive comportementale dès le début de l'élaboration de son programme². L'approche cognitive comportementale ayant fait ses preuves auprès de notre clientèle, le Centre Jeunesse de Montréal - Institut

¹ Désignée officiellement, depuis Avril 2003, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

² LAPORTE, C. (1998). La garde ouverte discontinue : beaucoup plus qu'une mesure! *Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire*. Défi jeunesse, V (1).

Universitaire (CJM-IU) l'a introduite à la Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants (DSSSJC). Depuis 2004, le programme de placement sous garde discontinue s'inspire de cette approche, plus spécifiquement du programme *Agression Replacement Training* (ART), qui fut développé par Goldstein³. Cela implique donc l'utilisation des méthodes, des outils et des techniques propres à l'approche privilégiée.

Au CJM-IU, le service de garde discontinue est offert depuis 1987. À cette époque, la mesure était dispensée à Cité des Prairies (Le Tremplin). Le déménagement du programme de la garde discontinue au centre de réadaptation Boscoville puis, en 1994, au centre de réadaptation Dominique Savio-Mainbourg fit augmenter la capacité d'accueil de ce programme si populaire auprès des délégués jeunesse et du Tribunal. En 1995, afin de répondre aux besoins grandissants, une autre équipe d'intervenants (La Relève) se vit associée au programme de garde discontinue. Finalement, en 1996, les deux services (Le Tremplin et La Relève) furent regroupés au centre de réadaptation Mont Saint-Antoine. Ils fusionnèrent avec le service aux jeunes contrevenants Est en 1997⁴.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), la mise sous garde discontinue est devenue une peine spécifique de placement sous garde discontinue (article 42(2)n). La LSJPA n'impose au directeur provincial aucune obligation d'élaborer un programme permettant le placement sous garde discontinue⁵. Au CJM-IU, cette peine est en plus un programme constitué d'activités cliniques. Ce programme est d'une durée totale de 36 jours. Cette peine comporte une première partie à purger sous garde de façon discontinue (24 jours), s'appliquant sur une période de 12 semaines, et une seconde partie, le dernier tiers, à purger, de façon continue, sous surveillance dans la collectivité (12 jours). Selon le programme en vigueur au CJM-IU, le premier des 24 jours de garde est constitué d'une rencontre d'accueil parent-jeune-délégué à la jeunesse.

Le programme est dispensé sur six fins de semaines de trois jours, au rythme d'une fin de semaine sur deux, intercalées de rencontres en semaine avec les parents, totalisant six jours. Durant la portion de cette peine purgée en placement, le jeune participera à différentes activités cliniques. Durant la portion où le jeune est en surveillance, notre intervention est axée sur les séances de renforcement (boosters sessions).

³ GOLDSTEIN, A.P. (1988). *The Prepare Curriculum : Teaching Prosocial Competencies*. Illinois : Research Press.

⁴ LAPORTE, C. (1998). Ibid.

⁵ *L'application de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse : Manuel de référence*. Fiche 7.5.2

2. Problématique

2.1 Description du profil-client recherché :

Suite à une étude réalisée auprès des clients ayant été soumis au programme de placement sous garde discontinuée en 2002, nous pouvons dégager un profil des clients auxquels nous croyons que le programme correspond. En ce qui a trait au profil sociodémographique, le programme de placement sous garde discontinuée du CJM-IU s'adresse aux adolescents contrevenants âgés de 12 à 17 ans lors de la commission du délit, mais il vise plus particulièrement les adolescents âgés de 14 à 17 ans⁶. Ce programme s'adresse généralement à des jeunes inscrits à l'école ou actifs sur le marché du travail. Les jeunes diagnostiqués « troubles de l'attention » doivent avoir un suivi médical.

En ce qui a trait au profil criminogène, le programme est destiné à des jeunes ayant commis un délit contre la personne. Ce sont des jeunes qui n'ont pas ou peu d'antécédents officiels et qui n'ont jamais été soumis antérieurement à une peine de placement et surveillance continue. Les clients peuvent présenter un profil d'engagement favorisant le développement de la délinquance, mais ne sont pas enracinés dans un mode de vie criminel.

Ce sont des jeunes qui possèdent encore une certaine capacité sociale, puisqu'ils ont un lien significatif avec leur communauté et disposent de personnes pouvant les supporter et les encadrer. Les parents de ces jeunes reconnaissent l'existence d'une problématique chez leur fils et démontrent une collaboration avec les intervenants. Généralement, les jeunes qui font l'objet de ce programme reconnaissent la gravité de leur(s) délit(s) et présentent un certain sentiment de culpabilité à l'égard de leur(s) victime(s).

Afin de s'assurer qu'un jeune correspond au profil recherché, on se sert des outils utilisés conformément au processus clinique intégré LSJPA, soit l'entrevue diagnostique et deux outils d'évaluation : l'inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) (celui utilisé pour faire le rapport prédécisionnel) et l'Inventaire Jesness :

⁶ Moyenne de 16,9 ans en 2002-2003

2.1.1 Indicateurs de l'inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC)⁷ révélant le profil des clients ciblés :

L'IRBC est un outil d'évaluation détaillé et systématique qui évalue le degré d'adaptation ou d'inadaptation de l'adolescent à partir d'un ensemble d'indicateurs criminogènes significatifs liés à la prévision de risques de récidive. Cet outil nous donne des éléments qui peuvent nous aider à mieux cerner nos clients. L'IRBC donne un profil global et un profil spécifique divisé en 8 zones (antécédents, famille, éducation/emploi, pairs, toxicomanie, loisirs, personnalité, attitudes/tendances). Le programme de placement sous garde discontinue s'adresse plus particulièrement à des adolescents présentant un niveau de risque global de faible à modéré, soit en dessous de 20 à l'IRBC.

Les éléments énumérés ci-dessous dressent le profil type des clients ciblés par le programme. Les éléments pris en compte correspondent à des indicateurs précis de l'IRBC. On doit s'y référer à titre indicatif et non en tant que critères d'acceptation ou d'exclusion. (Voir l'IRBC en annexe).

Zone antécédents (risque faible à modéré) (indicateurs : a, e, d)

- Délit contre la personne, sauf agression sexuelle.
- Pas de placement et surveillance continue antérieure.

Zone famille (risque faible à modéré) (indicateurs : e, f)

- Il y a au moins une personne significative qui est prête à soutenir le jeune dans l'apprentissage et l'acquisition de nouvelles habiletés sociales.

Zone éducation/emploi (risque faible à modéré) (indicateurs : f, g)

- Il doit être inscrit à l'école ou être sur le marché du travail.

Zone pairs (risque modéré) (indicateurs : b, c)

- Le jeune a quelques amis délinquants, mais a aussi des fréquentations prosociales.

Zone toxicomanie (risque modéré) (indicateurs : a, b, c, d,)

- Son mode de vie n'est pas axé sur la consommation.
- Il n'a pas de dépendance aux drogues ou à l'alcool.

Zone loisirs (risque faible à élevé) (indicateur : a)

- Jeune qui n'a pas d'activité structurée en dehors de l'école et du travail et qui est à risque au niveau de son temps de loisir.

⁷ DAIGNEAULT, J.-M. (2002), Profil client garde discontinue.

Zone personnalité (risque modéré) (indicateurs : d, f)

- Il présente un certain niveau de culpabilité face à son délit et aux victimes.
- Il possède un minimum de concentration pour participer adéquatement aux ateliers d'apprentissage.

Zone attitude/tendances (risque modéré à élevé - sans excéder 4) (indicateurs : b, c, d, e)

- Le jeune démontre une certaine ouverture, ne rejette pas toute forme d'aide, n'est pas en rébellion contre l'autorité.
- On retrouve une certaine sensibilité et une certaine empathie envers les autres.

2.1.2 Caractéristiques des clients à partir de l'inventaire Jesness⁸ :

L'inventaire Jesness est un outil qui sert à discriminer les délinquants d'âge mineur qui ont une délinquance distinctive, des non-délinquants qui ont une délinquance commune. Plusieurs versions de cet instrument ont été développées au cours des années. Le choix de la DSSSJC s'est arrêté sur la version développée par monsieur Marcel Fréchette.

Cet outil nous permet de dresser un portrait type des clients auxquels le programme convient. Encore là, il ne s'agit pas de critères absolus, on doit s'en servir comme d'un point de référence.

La majorité des jeunes contrevenants soumis au programme de placement sous garde discontinue disposent des capacités et des outils nécessaires au niveau de la personnalité pour que les objectifs d'adaptation sociale soient atteints.

Au niveau de la moyenne globale, elle se situe dans la norme ou légèrement dans la dysfonction. En ce qui a trait à l'évolution des moyennes jusqu'à la moyenne criminogène, notons que cette dernière reste dans la zone initiale ou alors s'en va résolument dans la surfonction.

Les tensions interpersonnelles, peuvent varier d'absentes à importantes et elles sont reconnues, il n'y a pas de négation ou de refoulement. Au niveau intrapersonnel, les tensions sont soit inexistantes ou soit, si elles sont présentes, elles sont niées ou refoulées. Nos clients sont donc prêts à admettre les tensions vécues avec les autres, mais pas celles vécues face à eux-mêmes.

⁸ DAIGNEAULT, J.-M. (2002), *ibid.*

L'observation des résultats obtenus aux indices synthèses du Jesness nous aide à bâtir un portrait des clients ciblés :

Inadaptation (nul ou modéré)

* Les clients ciblés sont en lien avec le social et ils ne sont pas dans une démarche active d'exclusion ou de marginalisation.

Asocialité (nul ou modéré)

* Les clients ciblés se regroupent dans trois catégories :

- A. Ils rejettent toute forme de marginalité ou de déviance sociale dans un effort de sur-adaptation sociale et ils n'ont aucun potentiel pour agir une délinquance active (surfonction).
- B. Ils sont très bien adaptés socialement et n'ont pas d'attraits particuliers pour la déviance sociale. Ils ne sont ni pour ni contre la marginalité. De plus, ils n'ont pas de potentiel particulier pour commettre des gestes criminels.
- C. Ils sont attirés par la marginalité et la délinquance. La criminalité est vue comme une façon valable et acceptable pour régler les problèmes. Ils possèdent le potentiel nécessaire pour passer à l'acte.

Explosivité (modéré à très élevé)

- * Déficit affectivo-relationnel important qui vient colorer leurs rapports aux autres.
- * Présence d'une destructivité dirigée contre autrui.
- * Colère latente, nourrie par les déceptions et les frustrations vécues dans le rapport aux autres.
- * Agressivité potentielle, capacité d'attaque.

Auto-centrisme (nul ou modéré)

- * Bon contact avec la réalité.
- * Lorsque le mensonge, la manipulation et les distorsions cognitives sont utilisés, c'est consciemment, dans un but stratégique évident et pour faire face à des circonstances particulières.

Défensivité (nul à élevé)

- * Nos clients peuvent être très ouverts, confiants, sans mécanisme de défense ou plus méfiants et prudents dans leur rapport aux autres.

Au niveau des échelles, une seule se démarque vraiment. Les clients correspondant au profil recherché ont une immaturité assez élevée, ils font donc des erreurs de jugement et anticipent mal la portée de leurs gestes⁹.

⁹ Étude faite en 2002, score moyen à l'immaturité : 63

2.2 Description des besoins de la clientèle-cible :

D'abord, on doit chercher à accentuer la capacité sociale, qui d'ailleurs est déjà présente, et à réduire la capacité criminelle de ces jeunes.

Il est important de faire appel aux ressources de la communauté dont est issu l'adolescent. Ces jeunes sont à risque modéré à élevé d'être en rupture avec leur milieu¹⁰. Les jeunes ont besoin de maintenir leur inclusion sociale et d'éviter l'exclusion. Par la commission de leur délit, le lien qui les unit à la communauté a été rompu à divers degrés et ils ont besoin d'aide pour récréer ce lien. Pour ces adolescents contrevenants, il est bénéfique de conserver les liens significatifs qui existent déjà avec leur communauté, car elle est susceptible de les supporter, de les encadrer et de les motiver dans leur apprentissage et leur acquisition de nouvelles habiletés sociales.

En ce qui a trait au domaine personnel, on vise que les jeunes soient actifs dans une démarche dont le but est de trouver une solution acceptable pour éviter l'exclusion à moyen ou à long terme. C'est pour cette raison que le programme est bâti de façon à permettre aux jeunes de conserver leurs activités (école, travail, loisirs). Cela rejoint aussi le domaine de fonctionnalité et de productivité (école et travail), en effet, à ce niveau, on cherche à assurer un maintien des acquis dans les zones de compétences.

Au niveau du domaine symbolique (valeurs et normes), l'objectif principal est que le jeune respecte les règles de ses milieux de vie, qu'il montre une capacité de raisonnement moral et qu'il respecte les règles émises par la personne en autorité et les conditions légales de sa remise en liberté. Afin d'atteindre cet objectif, il est important de travailler au niveau du développement du jugement moral.

Concernant le domaine relationnel et familial, l'objectif est que le jeune et sa famille trouvent une solution acceptable face à la situation dysfonctionnelle. L'implication des parents dans la démarche est essentielle, car ils sont les premiers à être interpellés dans l'éducation de leur jeune. De plus, l'implication des parents est un atout considérable en ce qui a trait à la généralisation des acquis. Dans ce sens, nous avons mis en place des rencontres individuelles et de groupe avec les parents et leur jeune qui constituent une partie importante du programme.

¹⁰ GAUDET, J. et al. (2005) Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents du CJM-IU. *Collection développement et évaluation de programmes*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

Étant donné qu'il y a présence de tensions interpersonnelles chez ces jeunes, nos actions doivent viser l'aspect relationnel en favorisant l'intégration graduelle à un cadre social chaleureux. Ils ont besoin de développer un lien avec l'intervenant. L'approche doit donc être personnalisée et le suivi doit être effectué de façon constante et durable. On doit aussi agir sur l'aspect fonctionnel, c'est-à-dire chercher à changer certaines attitudes de base et ainsi amener le jeune à vivre des réussites. Il y a parfois présence de distorsions cognitives (erreurs de pensée), celles-ci permettent à l'adolescent de se déresponsabiliser et d'éviter de vivre de la culpabilité par rapport aux gestes qu'il commet. Nos actions doivent donc porter sur l'aspect cognitif afin de travailler sur les fausses perceptions, les erreurs de jugement et le manque d'anticipation de la portée de leurs gestes que peuvent avoir les jeunes.

Les clients que nous ciblons ont besoin d'acquérir des habiletés sociales, des habiletés de résolution de problèmes ainsi que des moyens qui les aideront à diminuer leur explosivité et à apprendre à exprimer leur colère autrement que par la violence. De plus, on doit les amener à développer leur niveau de jugement moral.

3. Théorie du programme

3.1 Fondements théoriques ou cliniques motivant le choix des objectifs :

La coordination des services aux jeunes contrevenants du CJM-IU s'est dotée en 1998-1999 d'un cadre de référence en délinquance. Ce cadre de référence s'articule autour de 4 axes : une théorie explicative de la délinquance, une évaluation différentielle, une intervention différenciée et un processus d'appariement¹¹. Encore aujourd'hui, la coordination devenue la direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants (DSSSJC) s'appuie sur ces mêmes fondements théoriques.

¹¹ *Cadre de référence en délinquance.* (1998) Coordination des services aux jeunes contrevenants, Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire.

3.1.1 Théorie explicative de la délinquance :

Le phénomène de la délinquance en est un complexe en raison de l'incidence et de l'interaction de nombreux facteurs, certains liés à l'individu lui-même, d'autres aux réponses de l'environnement, contribuant, à des degrés variables, à l'acquisition et au maintien des comportements antisociaux. En ce sens, aucune théorie ne peut expliquer à elle seule un tel phénomène. Il est donc nécessaire à la compréhension des comportements délinquants de faire appel à plusieurs théories qui, réunies, présentent, du moins dans l'état des connaissances actuelles, un portrait d'ensemble offrant toute la cohérence, la consistance et le niveau de validité empirique requis pour fournir des services efficaces et de qualité aux jeunes contrevenants et à leurs familles. Nous présenterons donc brièvement les grandes lignes des différentes théories susceptibles de servir de trame de fond à notre cadre de référence théorique.

Le processus de socialisation de tout individu serait tributaire de l'action combinée d'un certain nombre d'agents de régulation sociale. Ces agents de régulation sociale qui garantissent la conformité aux règles sont : les règles de vie en société, les rôles et les statuts sociaux et l'attachement à des personnes adultes significatives (Théorie de la régulation sociale, Hirschi)¹². L'absence d'un ou de plusieurs de ces agents entraîne donc un processus de socialisation plus ou moins grand.

Le niveau d'engagement ou de désengagement social des personnes avec qui le jeune s'associe joue un rôle déterminant dans l'orientation criminelle ou prosociale qu'il privilégiera. Il n'est pas ici seulement question de l'appartenance elle-même, mais aussi de l'adhésion aux valeurs qui viennent légitimer cette délinquance. Les renforcements différentiels (conditionnement opérant) jouent sur la fréquence d'apparition d'un comportement. Ainsi, plus le jeune s'associe à des groupes à orientation criminelle et ayant des valeurs criminelles, plus le risque qu'il s'oriente vers la délinquance est élevé (Théorie de l'association différentielle, Sutherland)¹³.

L'ensemble des éléments de l'environnement qui favorisent le développement du répertoire des réponses acquises d'une personne est appelé le cadre de contingence. La notion de *contingence* réfère au lien qui existe entre un comportement et ses effets. Nous parlons ici de renforcements et de punitions, qui ont d'autant plus d'impact s'ils sont appliqués le plus rapidement possible après l'émission du comportement (*contiguïté*) et s'ils ont une valeur affective pour l'individu (*valence*). Le comportement antisocial, tout comme le comportement prosocial, est un

¹² HIRSHI, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley, CA : Les presse de l'université de Californie.

¹³ SUTHERLAND, E.H. (1947). *Principes of Criminology*. Quatrième édition. Philadelphie: J.B., Lippincott.

comportement appris. Le maintien ou l'abandon de ce type de comportement est un processus qui suit les mêmes règles que celles qui prévalent pour tout autre apprentissage social. L'apprentissage se fait généralement par observation des comportements. Plus le modèle est significatif pour l'observateur, plus il aura tendance à vouloir reproduire les comportements observés. Ainsi, la présence de modèles antisociaux dans la vie d'un jeune peut mener à l'apparition du même type de comportement que ce qui est observé (théorie de l'apprentissage social et de la conduite antisociale, Bandura¹⁴, Feldman¹⁵ et Akers¹⁶).

Les pensées et les émotions qui sous-tendent les comportements jouent un rôle important dans les décisions prises par les individus d'émettre ou non un comportement donné, qu'il soit prosocial ou antisocial. Ce qui amène l'individu à agir n'est pas uniquement à l'extérieur de lui (déclencheur externe) sous la forme d'un renforcement concret, mais aussi à l'intérieur de lui sous la forme de déclencheurs internes. Ces derniers lui permettent de continuer d'agir sans vivre de déséquilibre, et en même temps, agissent à titre de stimulants internes au maintien de la conduite délinquante.

La délinquance est un phénomène multiforme et multicausal, en effet, il y a plusieurs sortes de délinquance. L'agir délictueux ne fait pas l'agent délictueux. Afin de savoir à quel type de délinquance on a affaire, on doit tenir compte du risque, de la réceptivité et des besoins de type criminogènes. Une approche tenant compte de ces différences et visant un ajustement optimal entre les besoins des jeunes et la nature des interventions pourrait nous être utile. À chacune de ces délinquances correspondent des moyens spécifiques et efficaces de s'y attaquer. L'approche différentielle est donc le paradigme retenu.

3.1.2 Évaluation différentielle du profil criminogène

Une approche différentielle de la délinquance suppose des moyens efficaces d'évaluation des différences. Le premier de ces moyens est l'utilisation d'une typologie. Celle que nous avons choisie (Fréchette et Leblanc¹⁷) divise la délinquance en deux grandes catégories : délinquance commune et délinquance distinctive. La délinquance commune est décrite comme un épiphénomène de l'adolescence et donc,

¹⁴ BANDURA, A. (1977) *Social Learning Theory*. New Jersey : Prentice Hall.

¹⁵ FELDMAN, P. (1993). *Psychologies of Crime*. Cambridge : University press.

¹⁶ AKERS, R.L. (1985) *Deviant Behavior : A Social Learning Approach*. Troisième édition. Belmont, C.A : Wadsworth.

¹⁷ LEBLANC, M., DIONNE, J., PROULX, J., GRÉGOIRE, J.C et TRUDEAU-LEBLANC.P. (1998). *Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

n'est pas à proprement parler, l'expression d'un engagement dans la criminalité. Quant à la délinquance distinctive, elle illustre l'engagement dans un style de vie où la délinquance est un mode habituel de conduite¹⁸.

L'évaluation de la capacité sociale, de la capacité criminelle, de la réceptivité du jeune et de son milieu, de son mode d'apprentissage ainsi que la fonction de ses excès et déficits comportementaux sont les objets principaux du processus d'évaluation. Ce processus permet d'orienter le client vers le bon service, au bon moment. L'évaluation doit être un processus continu de manière à ce que nous puissions ajuster les interventions tout au long de notre accompagnement du jeune et de sa famille et ainsi éviter l'intervention en cascade.

Afin d'aider le clinicien à se faire une opinion, outre l'entrevue d'évaluation, deux outils diagnostiques et pronostiques sont utilisés, soit l'Inventaire Jesness et l'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC).

3.1.3 Intervention différenciée et efficace :

Essentiellement, pour être efficace, une intervention se doit de respecter 5 principes : le risque, le besoin, la réceptivité, le jugement professionnel et l'intégrité¹⁹.

Tenir compte du principe du **risque**²⁰, c'est de réserver les interventions et les programmes les plus intensifs aux clients représentant le plus de risque. En effet, les jeunes à plus haut risque répondent mieux aux programmes intensifs (en termes de récidive) que les jeunes à faible risque, qui eux, peuvent voir leur récidive augmenter s'ils sont exposés à ces mêmes programmes intensifs (contamination). Évidemment, les jeunes à haut risque inscrits dans un programme non intensif ne voient en rien leur conduite criminelle s'arrêter.

Tenir compte du **besoin**, c'est de croire au potentiel de développement et d'apprentissage des jeunes. De plus, répondre aux besoins dynamiques permet de mettre en place des stratégies d'intervention personnalisées qui viseront la réduction des risques de récidive dans les zones où les jeunes sont vulnérables. L'intervention peut réduire la récidive criminelle dans la mesure où elle répond aux besoins criminogènes des délinquants.

¹⁸ LEBLANC, M., DIONNE, J., PROULX, J., GRÉGOIRE, J.C et TRUDEAU-LEBLANC, P. (1998). Ibid.

¹⁹ LAPORTE, C. (2000) *Programme de suivi probatoire renforcé*.

²⁰ ANDREWS, D.A. (1996) Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : faits nouveaux. *Forum*, Vol. 8, no 3.

La **réceptivité**²¹ indique le niveau de perméabilité du jeune à l'intervention et sa capacité de répondre à l'intervention. La réceptivité dépasse la notion de motivation et englobe des notions comme le potentiel de mobilisation du jeune dans une démarche et la sensibilité du jeune à une approche particulière ou à un mode d'apprentissage spécifique.

Le **jugement du clinicien** et sa discrétion professionnelle sont au centre de toute la démarche d'intervention. Ce jugement doit lui permettre d'optimiser l'ensemble des appariements possibles en plus d'intégrer les données produites par le processus d'évaluation dans l'élaboration de ses hypothèses cliniques. Ce jugement permet aussi la prise en compte de considérations éthiques, humanitaires, juridiques et d'efficacité. L'intervenant doit être en mesure de développer une relation significative et qui amène un changement. Aucun système, aucune procédure, aucun outil ne peuvent le remplacer.

Finalement, l'**intégrité** thérapeutique vient compléter les éléments associés à l'efficacité de l'intervention. Une intervention intègre met l'accent sur la cohérence des processus et des contenus. Essentiellement, cela signifie que non seulement le programme répond à tous les critères « appropriés », mais aussi que le concepteur ou l'évaluateur a une excellente connaissance de l'approche cognitive comportementale et que les membres du personnel clinique ont reçu la formation nécessaire pour être en mesure d'exécuter un programme très intensif.

3.1.4 Processus d'appariement :

L'appariement est le concept central de l'approche différentielle. Distinguer les caractéristiques d'un jeune pour le soumettre au « traitement » approprié nécessite un appariement optimal si on veut agir avec efficacité. Cet appariement prend plusieurs formes. D'abord, il y a la peine ordonnée. Une deuxième forme d'appariement est constituée par le choix de l'approche clinique. Un dernier type d'appariement est formé par le rapprochement de l'intervenant avec l'approche appropriée en plus d'être un intervenant approprié pour les jeunes et ses caractéristiques²².

Le programme de placement sous garde discontinue intègre les valeurs et les fondements cliniques et théoriques sous-jacents au développement du continuum des services dédiés aux jeunes contrevenants. Il s'intègre donc dans une approche différentielle centrée sur les caractéristiques d'une clientèle ciblée en fonction de sa capacité criminelle, sa capacité sociale, sa réceptivité et son mode d'apprentissage.

²¹ KENNEDY, S. (2000) Réceptivité au traitement : Réduction de la récidive par des traitements plus efficaces. *Forum*, Vol. 12, no2.

²² LEBLANC, M., DIONNE, J., PROULX, J., GRÉGOIRE, J.C et TRUDEAU-LEBLANC.P. (1998). Ibid.

3.2 Description des objectifs :

Les **objectifs généraux** du programme de placement sous garde discontinuée peuvent être regroupés autour de trois axes d'intervention :

1. La **neutralisation** par le retrait préventif, constituant ainsi une forme d'encadrement de la période de liberté de l'adolescent contrevenant à des moments prédéterminés qui peuvent être propices à des activités délictueuses (exemple : fin de semaine, « street time »).
2. La **réprobation** par la réaction sociale, ainsi, la communauté fait sentir au jeune contrevenant sa désapprobation face à un agir délictueux grave, le message de la société ne pouvant être entendu par une simple mesure probatoire.
3. La **dissuasion** par la privation ponctuelle de liberté qui vise à faire disparaître les tendances délictueuses ou à annuler les bénéfices liés à l'activité délinquante ou encore à sanctionner le refus ou l'omission de l'adolescent de se conformer à une ordonnance du tribunal.

Notons toutefois qu'une sanction d'ordre légal n'est pas suffisante à elle seule pour dissuader un jeune contrevenant de récidiver et pour provoquer une modification de son comportement. Il est donc primordial, afin d'atteindre les objectifs généraux visés par la LSJPA²³ (responsabilisation de l'adolescent et protection de la société), de fournir aux jeunes un cadre éducatif et rééducatif.

Le cadre rééducatif doit²⁴ :

1. Proposer des alternatives aux comportements antisociaux, incluant l'apprentissage d'habiletés sociales en lien avec la récidive dans la mesure où ces habiletés sont reconnues comme étant déficitaires.
2. Offrir des renforcements suite aux comportements alternatifs désirés en quantité supérieure au nombre de punitions infligées suite à l'émission de comportements inappropriés.

²³ Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), Article 3.

²⁴ *Cadre de référence en délinquance*. (1998) Ibid.

3. Exposer de façon accrue l'adolescent à des situations à caractère prosocial incluant les occasions de contact gratifiant et valorisant avec les adultes et surtout avec des pairs prosociaux.
4. Privilégier une intervention où sont prises en compte non seulement les dimensions comportementales et environnementales, mais aussi les dimensions cognitives et affectives influençant l'adoption des modes de conduite en société afin de favoriser le déplacement du lieu de contrôle de l'extérieur vers l'intérieur.
5. Prévoir des stratégies différentielles aussi ajustées que possible au niveau d'engagement des clients dans leur carrière délinquante.
6. Privilégier une intervention visant le transfert et la généralisation des acquis.

3.3 Approches préconisées :

Le programme de placement sous garde discontinu qui est utilisé au CJM-IU s'inspire à la fois de l'approche cognitive comportementale et de l'approche cognitive développementale. Ce programme, nommé *Agression Replacement Training (ART)*²⁵, répond bien aux besoins de notre clientèle, il s'adresse à des jeunes ayant un comportement violent, agressif ou ayant des comportements inappropriés dans leur communauté.

3.3.1 Approche cognitive comportementale :

Pour mesurer l'impact de l'ensemble des services auprès d'une clientèle de jeunes contrevenants, une baisse significative de la récidive doit être observée. Selon les plus récentes études, les activités de nature cognitive comportementale semblent être celles qui obtiennent les résultats les plus concluants en ce qui a trait à baisser le risque de récidive.

L'approche cognitive comportementale doit faire l'objet d'une formation en bonne et due forme aux intervenants.

Cette approche agit à la fois sur les comportements externes (verbaux et non verbaux), les cognitions et l'environnement.

²⁵ GOLDSTEIN, A.P. (1988). Ibid.

Basée sur les théories de l'apprentissage social, elle applique les principes du conditionnement opérant : on encourage les comportements prosociaux dans le but de les voir apparaître et on décourage les comportements antisociaux dans le but de les voir diminuer ou s'éteindre. La punition d'un comportement antisocial doit être associée à la récompense d'un comportement approprié pour être plus efficace. On doit donc fournir au jeune des alternatives prosociales qu'il apprendra²⁶.

L'apport de la cognition dans le maintien des comportements antisociaux est important : les déficits cognitifs supportent les comportements antisociaux. Cette approche s'occupe donc également des cognitions, c'est-à-dire les interprétations qu'un jeune fait par rapport à des situations. L'approche s'inspire ici des théories cognitives comportementales de la conduite antisociale de Feldman²⁷ et Bandura²⁸ et de celle de Sutherland²⁹.

Les interventions cognitives comportementales doivent donc apprendre au jeune des habiletés cognitives et comportementales nécessaires à un fonctionnement social adéquat. Elles doivent également structurer l'environnement de manière à faciliter l'expérimentation des habiletés cognitives et comportementales prosociales acquises.

Il est primordial que les jeunes généralisent leurs acquis dans leurs comportements quotidiens. Après chaque activité, on remet aux jeunes des exercices pratiques. Ils doivent pratiquer dans leur quotidien les habiletés/techniques apprises et ensuite remplir le questionnaire (exercice pratique) lié à ce qui a été vu durant la dernière activité. La situation utilisée pour compléter l'exercice pratique doit être une situation où le jeune a pratiqué l'habileté/technique et non une situation où il n'a pas agi de la bonne façon. De plus, afin d'augmenter les probabilités que les jeunes utilisent les techniques/habiletés dans leur quotidien, nous avons mis en place des « sessions de renforcement », qui ont lieu entre 8 et 10 semaines après la fin du programme. L'objectif de ces sessions est d'assurer un maintien des acquis fait pendant les différentes activités. Ces sessions se déroulent sous la forme de révision et de jeux de rôle

²⁶ LEBLANC, M., DIONNE, J., PROULX, J., GRÉGOIRE, J.C et TRUDEAU-LEBLANC.P. (1998). Ibid.

²⁷ FELDMAN, P. (1993). Ibid.

²⁸ BANDURA, A. (1977). Ibid.

²⁹ SUTHERLAND, E.H. (1947). Ibid.

3.3.2 Approche cognitive développementale³⁰ :

Cette approche agit sur le niveau du développement moral du jeune. La perception qu'a un individu de ce qu'il vit est liée à la connaissance qu'il a de la situation et à son degré de compréhension des enjeux interpersonnels et moraux de cette situation. Par des activités cliniques, on amènera le jeune à augmenter son niveau de développement du jugement moral.

3.3.3 Agression Replacement Training³¹ :

Agression Replacement Training (ART), qui fut développé par Arnold P. Goldstein, est un programme souvent cité pour son approche multidimensionnelle. Ce programme allie des composantes cognitives comportementales et cognitives développementales, c'est sur ce modèle que les activités cliniques du programme de placement sous garde discontinue se basent.

Dans le programme ART, le client est vu comme une personne ayant besoin d'être éduquée et d'acquérir des connaissances plutôt que comme un patient ayant besoin de thérapie. Cette approche met l'accent sur l'enseignement actif des comportements désirables et non sur l'interprétation ou le reflet. L'enseignement se fait de manière proactive entre l'enseignant et l'élève.

Le programme ART est multidimensionnel, il possède trois composantes de base :

- L'entraînement aux habiletés sociales constitue la composante comportementale de ce programme. On vise l'amélioration des habiletés prosociales par l'utilisation de modelage, de jeux de rôles de rétroactions et de pratiques dans le quotidien.
- La composante affective d'ART vise le développement chez les jeunes de divers moyens de contrôle de soi afin de réduire les réponses agressives face aux situations vécues.
- Le développement du jugement moral représente la composante liée aux valeurs. Ce qui est visé, c'est l'amélioration du niveau de jugement moral. On veut ainsi augmenter les habiletés à réagir de façon prosociale lorsque le jeune est confronté à diverses situations.

Le programme ART a donc un impact simultané sur les cognitions (éducation morale), les affects (contrôle de la colère) et les comportements (habiletés sociales).

³⁰ LEBLANC, M., DIONNE, J., PROULX, J., GRÉGOIRE, J.C et TRUDEAU-LEBLANC.P. (1998). Ibid.

³¹ GOLDSTEIN, A.P. (1988). Ibid.

3.4 Description des méthodes et techniques d'intervention :

Lors de l'élaboration du programme de placement sous garde discontinu au CJM-IU, il fut décidé d'ajouter aux trois composantes d'ART une quatrième composante qui est le Programme Résolution de Problèmes (PRP). Le programme inclut donc les activités cliniques suivantes : Programme Alternative à la Violence (PAV), Programme Résolution de Problèmes (PRP), développement du jugement moral et habiletés sociales.

L'entraînement aux habiletés sociales, le Programme Résolution de Problèmes (PRP) et le Programme Alternative à la Violence (PAV) respectent la même structure d'animation, qui est propre à l'approche cognitive comportementale. Les animateurs, avec l'aide des jeunes, **établissent les règles** de l'activité. Ensuite, ils enseignent la technique/habilité de la semaine. Dès la deuxième rencontre, les animateurs révisent la technique/habilité apprise la semaine précédente³² en se servant des exercices pratiques avant d'enseigner l'habileté de la semaine. Par la suite, les animateurs font un **modelage** qui enseigne la technique/habilité à être apprise, puis c'est au tour des jeunes de pratiquer la technique/habilité démontrée dans un **jeu de rôle**. Les jeux de rôle sont suivis d'une **rétroaction** à l'acteur principal sur la technique/habilité utilisée. À la fin de l'activité, il y a la **révision** de la nouvelle technique/habilité, puis la remise et l'explication des exercices à faire pour la semaine suivante.

L'activité « Développement du jugement moral » se déroule différemment. La journée qui précède l'activité, les jeunes doivent répondre aux interrogations soulevées par une situation de dilemme moral qui leur est soumise sous forme de questionnaire. Le dilemme moral est une courte histoire où le personnage principal a à choisir entre deux enjeux moraux. Cette activité se déroule sous la forme de discussions, d'échange en groupe sur des dilemmes moraux hypothétiques dirigés par l'animateur autour de chaque question du questionnaire. Il n'y a pas de jeux de rôle.

L'activité est divisée en quatre parties principales. La phase 1 consiste à introduire le dilemme (s'assurer que les jeunes comprennent le dilemme, ont-ils déjà vécu une situation semblable ?). La phase 2 consiste à encourager le dilemme moral mature (encourager l'atmosphère de groupe mature, faire ressortir les valeurs liées à chaque question). La phase 3 consiste à remédier au retard du développement moral (les jeunes doivent s'influencer entre eux). La phase 4 consiste à consolider le jugement moral mature.

³² Les habiletés sociales sont indépendantes les une des autres, il n'y a donc pas de révision.

3.4.1 Établissement des règles :

L'établissement des règles est une étape essentielle. On suggère qu'il y ait un tableau des règles affiché en permanence dans le local d'activités comme aide-mémoire permanent. Les animateurs expliquent clairement les règles inhérentes au bon fonctionnement du groupe.

Gestion des exercices pratiques :

Chaque vendredi soir, les jeunes remettent aux intervenants en présence leurs exercices pratiques complétés en lien avec les activités vues la semaine précédente. Les intervenants prennent le temps de s'assurer qu'ils sont en lien avec une situation vécue. Les jeunes qui ne remettent pas leurs exercices pratiques faits le vendredi soir ne pourront pas bénéficier des mêmes privilèges que ceux ayant fait ce qui est demandé. Ainsi, ils n'auront pas accès à la collation spéciale distribuée pendant le film du samedi soir et ils ne pourront pas bénéficier du privilège de quitter plus tôt, soit à 15h30 au lieu de 16h00 le dimanche. De plus, durant le temps libre du samedi (après le dîner), ils devront faire leurs exercices pratiques et les jeux de rôle qui y sont liés avec un animateur.

Chaque semaine, le délégué à la jeunesse est avisé du niveau de participation du jeune afin qu'il puisse, entre autres, le supporter dans ses devoirs.

3.4.2 Modelage :

Les animateurs s'assurent à cette étape de démontrer par l'exemple la technique/habilité apprise. Les animateurs illustrent la technique/habilité. Pour ce faire, ils identifient la personne qui pratiquera la nouvelle technique/habilité et l'acteur secondaire et expliquent le rôle de chacun. Ensuite, ils décrivent la mise en situation (le scénario) et l'habilité/technique qu'ils s'appêtent à jouer. Les animateurs jouent la nouvelle technique/habilité qui sera pratiquée par les jeunes. L'utilisation d'un deuxième modelage sur la même technique/habilité est nécessaire.

Pour les activités Programme Alternative à la Violence (PAV) et Programme Résolution de Problème (PRP), les animateurs utilisent dans leurs modelages les techniques/habilités apprises dans les activités antérieures. Pour ces deux activités, il est préférable de choisir les deux ou trois mêmes scénarios tout au long du programme afin d'illustrer les nouvelles techniques. De cette façon, les participants sont en mesure d'intégrer plus facilement les habiletés.

Voici quelques balises pour le modelage :

1. Il doit y avoir au moins deux modelages pour chaque démonstration.
2. Les scènes doivent être sélectionnées dans les situations tirées des expériences personnelles des participants.
3. Tous les modelages doivent se terminer par un résultat positif et jamais par un acte agressif.
4. L'acteur principal doit être décrit comme étant raisonnablement semblable aux participants.

3.4.3. Jeux de rôle :

Après le modelage, les participants doivent prendre part à des jeux de rôles dans lesquels ils vont pratiquer l'habileté venant juste d'être démontrée dans le modelage. Les jeux de rôle sont puisés à même les situations récemment rencontrées par le participant. Les exercices pratiques sont une source idéale pour puiser les mises en situation. Celui qui utilise son propre exercice pratique devient l'acteur principal et applique la technique apprise, il choisit un autre participant pour jouer la scène avec lui.

Les animateurs s'assurent que les participants préparent leurs jeux de rôle en les supportant dans cette préparation (coaching). Ainsi, on est certain que la mise en situation, le rôle de chacun et la technique/habileté à démontrer sont clairs pour les participants. Il faut également s'assurer que les duos de participants varient régulièrement et que la fin soit positive. Chaque participant doit être acteur principal au moins une fois.

Voici quelques balises pour les jeux de rôles :

1. Avant de commencer, rappeler aux participants leur rôle : l'acteur principal doit utiliser la technique/habileté apprise, l'acteur secondaire doit rester dans le rôle comme convenu.
2. Demander à ceux qui observent de prêter attention à l'utilisation appropriée de la technique/habileté par l'acteur principal.

3. Si le jeu de rôle s'éloigne clairement de la technique/habilité à pratiquer, on cesse le jeu de rôle afin de donner les instructions nécessaires et ensuite recommencer le jeu de rôle.
4. Lors de la pratique des jeux de rôles, chaque participant doit avoir la possibilité d'être l'acteur principal et de pratiquer la technique/habilité. Si le temps le permet, une utilisation maximale des jeux de rôle est suggérée.

3.4.4 Rétroaction :

Après chaque jeu de rôle, il y a une brève période de rétroaction qui doit s'effectuer de la façon suivante :

1. L'acteur secondaire est le premier à donner sa rétroaction sur la technique/habilité utilisée par l'acteur principal.
2. Les observateurs commentent l'utilisation de la technique/habilité apprise.
3. Les animateurs donnent leur appréciation de l'utilisation de la technique/habilité apprise et donnent le renforcement approprié.

Voici des balises pour donner un renforcement efficace :

1. Donner un renforcement positif seulement après un jeu de rôle dans lequel la technique/habilité a été utilisée correctement.
2. Donner un renforcement positif à l'acteur secondaire pour son aide et sa coopération.
3. Donner un degré de renforcement proportionnel à la qualité du jeu de rôle.
4. Ne donner aucun renforcement quand le jeu de rôle s'éloigne de façon significative de l'utilisation de la technique.
5. Donner un renforcement positif pour l'amélioration d'un participant dans l'utilisation des techniques par rapport à des jeux de rôle antérieurs.

Une fois que l'acteur principal a reçu la rétroaction de tous, lui donner la possibilité de commenter à la fois le jeu de rôle et la rétroaction qu'il vient de recevoir.

3.4.5 Révision :

À l'aide du tableau/affiches, les animateurs révisent la nouvelle habileté. Les animateurs fournissent les consignes relatives aux exercices pratiques de la semaine en insistant sur la nécessité d'utiliser l'habileté apprise afin de bien l'intégrer. Les animateurs rappellent l'obligation de compléter les exercices pratiques. Les animateurs annoncent l'habileté de la semaine suivante.

4. Processus

4.1 Processus de référence et de prise en charge de la clientèle :

Il est possible, et même idéal, d'identifier les clients pouvant potentiellement être référés au programme de placement sous garde discontinu dès l'étape du rapport pré décisionnel. L'intervenant référent fait l'évaluation différentielle, identifie le client et établit un lien avec un intervenant de l'équipe du programme de placement sous garde discontinu afin de s'assurer que le jeune corresponde au profil de clients ciblés. Avant même d'effectuer une réservation à la garde discontinu, l'intervenant référant doit faire parvenir le rapport pré décisionnel, les résultats à l'Inventaire Jesness, l'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) et l'évaluation psychologique, s'il y en a une, aux intervenants de placement sous garde discontinu. Une fois la peine rendue, le dossier est assigné à l'intervenant de suivi (délégué à la jeunesse) qui effectue la prise en charge dès la décision. De plus, le jeune est jumelé avec un éducateur du programme de placement sous garde discontinu, ce dernier se chargera de l'accueillir à l'unité de placement sous garde discontinu et assurera la communication avec le délégué à la jeunesse assigné au dossier.

4.2 Critères de sélection de la clientèle :

Les profils des jeunes admissibles au placement sous garde discontinu ont été décrits précédemment, cependant, nous devons préciser ici quelques critères de sélection et d'exclusion. En fait, les jeunes référés au programme de placement sous garde discontinu n'ont pas fait l'objet de placements de longue durée, que ce soit sous la LPJ ou sous la LSJPA. Ce sont des jeunes qui fonctionnent relativement bien à l'école et dans le milieu familial, qui ont une certaine capacité sociale. De plus, ils ont

un réseau social qui peut les soutenir dans leurs démarches. Les jeunes qui sont référés à ce programme ne doivent pas avoir de désorganisation importante de la personnalité. D'autre part, il est important de noter que le programme de placement sous garde discontinue ne convient pas aux adolescents ayant commis une agression sexuelle, sauf lorsque celle-ci s'inscrit dans le contexte d'une délinquance qui est polymorphe.

4.3 Mode d'évaluation de la clientèle :

Il est nécessaire que l'évaluation différentielle soit, d'une part, systématique et rigoureuse et que, d'autre part, elle s'appuie sur des outils cliniques. Ces derniers supportent le jugement professionnel de l'intervenant et favorisent l'émergence d'hypothèses explicatives du profil criminogène de l'adolescent qui permettent le développement d'une programmation de services visant la réduction des risques de récidive.

4.3.1 Entrevue d'évaluation :

L'entrevue est un mode important de cueillette de données relatives à l'évaluation de la capacité criminelle et sociale de l'adolescent contrevenant. Elle est effectuée par l'intervenant de référence. Les données recueillies doivent être validées auprès de plus d'une source d'information. Les parents constituent des interlocuteurs privilégiés ; d'autres adultes (famille élargie, milieu naturel, intervenants des autres milieux de vie, etc.) viendront enrichir l'évaluation différentielle. L'entrevue d'évaluation doit être dirigée en fonction des indicateurs reconnus comme ayant un lien significatif avec la délinquance et la récidive.

4.3.2 Outils cliniques :

Le recours à des instruments cliniques supportant l'évaluation différentielle est de première importance afin de mieux cerner le profil criminogène du jeune.

L'Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC) est utile à l'intervenant dans le processus d'objectivation et de systématisation des données recueillies et dans l'analyse qu'il est appelé à faire de ces données. Tout en situant le risque global de récidive, il permet aussi de mieux identifier les zones problématiques. Cette opération permet, par ricochet, de dégager les forces présentes chez le jeune contrevenant et les ressources existantes au sein de son milieu familial.

L'Inventaire Jesness permet à l'intervenant de mieux connaître certaines dimensions de la personnalité de l'adolescent contrevenant et de son mode de fonctionnement intra et interpersonnel. Une des échelles (mésadaptation sociale) discrimine les adolescents dont la délinquance est commune de ceux dont la délinquance est distinctive.

Le plan d'intervention n'étant pas élaboré par les intervenants du programme de placement sous garde discontinuée, il est nécessaire que le délégué à la jeunesse le fasse parvenir à l'équipe, de manière à effectuer des interventions plus ciblées.

5. Ressources du programme

5.1 Description des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du programme :

Les suivis individuels et de groupe s'effectuent par une équipe d'intervenants de réadaptation composée de 5 éducateurs assurant l'ensemble des interventions. Les dossiers sont assignés à des délégués à la jeunesse qui font la prise en charge immédiate et les opérations liées à la planification de l'intervention et à ses révisions. Un travail d'équipe impliquant les co-animateurs d'ateliers de groupe et les intervenants de suivi individuel du programme est nécessaire pour l'optimisation des interventions. Ce travail d'équipe permet à chaque intervenant d'être significatif auprès de chacun des adolescents recevant les services du programme de placement sous garde discontinuée.

Ressources humaines mises à contribution :

- Chef de service
- Conseillère clinique
- Intervenants (équipe composée de 5 éducateurs)
- Formateurs (qui forment les intervenants à l'approche cognitive comportementale - méthodes, activités, outils)
- Coachs (afin de s'assurer que les activités sont animées en respectant l'intégrité du programme et de l'approche)

5.2 Description des ressources matérielles nécessaires :

- Un lieu comprenant un minimum de huit chambres, une salle de bains avec douches, un salon (avec télévision et lecteur DVD), une cuisine (endroit pour déjeuner), une pièce fermée assez grande pour y faire l'animation d'activités cliniques et des bureaux pour les intervenants.
- La pièce dédiée à l'animation doit posséder : deux tableaux, une radio (lecteur cassette), une table où l'on peut asseoir environ dix personnes, un espace suffisant pour y faire les jeux de rôle.
- Il doit y avoir un accès à un service de repas.

Bibliographie

AKERS, R.L. (1985) *Deviant behavior : a social learning approach*. Troisième édition. Belmont, C.A : Wadsworth.

ANDREWS, D.A. *Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : faits nouveaux*, Forum, Vol. 8, no 3, septembre 1996.

BANDURA, A. (1977) *Social learning theory*. New Jersey : Prentice Hall.

DAIGNEAULT, J.-M. (2002), Profil client garde discontinuée, document inédit, Centre jeunesse de Montréal, Coordination des services aux jeunes contrevenants.

FELDMAN, P. (1993). *Psychologies of crime*. Cambridge : University press.

GAUDET, J. et al. (2005) Cadre conceptuel pour le développement des programmes visant l'intégration sociale des adolescents du CJM-IU. *Collection développement et évaluation de programmes*, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.

GLICK, B. et GOLDSTEIN, A.P. (1987). Aggression Replacement Training. *Journal of Conseling and Development*, Vol. 65.

GOLDSTEIN, A.P. (1988). *The Prepare Curriculum : Teaching Pro-social Competencies*. Illinois : Research Press.

HIRSHI, T. (1969). *Causes of delinquency*. Berkeley, CA : Les presses de l'université de Californie.

KENNEDY, S. *Réceptivité au traitement : Réduction de la récidive par des traitements plus efficaces*. Forum, vol. 12, no2, mai 2000.

LAPORTE, C. (2000) *Programme de suivi probatoire renforcé*. Centre jeunesse de Montréal, Coordination des services aux jeunes contrevenants.

LAPORTE, C. (1998). *La garde ouverte discontinuée : beaucoup plus qu'une mesure !* Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Défi jeunesse, V (1).

LEBLANC, M., DIONNE, J., PROULX, J., GRÉGOIRE, J.C et TRUDEAU-LEBLANC.P. (1998). *Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

LES CENTRES JEUNESSE DE MONTRÉAL. (1998). *Cadre de référence en délinquance*. (1998) Centre jeunesse de Montréal, Coordination des services aux jeunes contrevenants.

SUTHERLAND, E.H. (1947). *Principes of criminology*. Quatrième édition. Philadelphie : J.B., Lippincott.

L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC (2004). *L'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse : Manuel de référence*.